

N° 131 rectifié

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 décembre 2004

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (1), présidée par M. Paul GIROD, sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2003**,*

Par M. Marc MASSION,
Secrétaire - Rapporteur,
Sénateur.

(1) Cette commission mentionnée à l'article 103 du Règlement est composée de : M. Paul Girod, président ; M. François Trucy, vice-président ; M. Marc Massion, secrétaire-rapporteur ; MM. Joël Bourdin, François Fortassin, Thierry Foucaud, Yves Fréville, Yann Gaillard, Jean-Jacques Jégou, François Marc, Jean-Pierre Placade.

LES RAPPORTS DU SÉNAT

COMPTES DU SÉNAT EXERCICE 2003

Paul GIROD
Président

Marc MASSION
Secrétaire-Rapporteur

Sénateurs



Commission spéciale chargée de vérifier
et d'apurer les comptes

2004-2005

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
<u>PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2003</u>	7
<i>I- Le budget institutionnel du Sénat</i>	8
A - La section d'investissement	10
B - La section de fonctionnement	10
1. les charges.....	10
2. les produits	13
<i>II - Le budget du Jardin du Luxembourg</i>	13
A - La section d'investissement	13
B - La section de fonctionnement	13
1. les charges.....	15
2. les produits	15
<i>III - Le budget du Musée du Luxembourg</i>	16
A - La section d'investissement	17
B - La section de fonctionnement	17
1. les charges.....	17
2. les produits	17
<u>DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT</u>	19
<u>TROISIÈME PARTIE : LE BILAN</u>	21
<u>QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES</u>	22
<u>CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN</u>	35
EXAMEN EN COMMISSION.....	37

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'exercice 2002, conformément à l'engagement pris par les Questeurs sur la proposition de son Président d'alors, M. Jacques OUDIN, les conclusions de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes du Sénat sont rendues publiques.

Il convient de rappeler qu'en vertu de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, inscrite au premier alinéa de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires et solennellement réaffirmée par deux décisions du Conseil Constitutionnel^[1], la vérification et l'apurement des comptes du Sénat est confiée à une commission parlementaire.

Cette commission spéciale, instituée par l'article 103 du règlement du Sénat, est nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques. Elle compte normalement dix membres. Toutefois, dans la mesure où tous les groupes politiques doivent y être représentés, le nombre de ses membres est éventuellement augmenté pour satisfaire à cette obligation. Tel est le cas de la commission nommée au mois d'octobre 2004, qui compte onze membres.

Dans les trois mois de sa saisine par les Questeurs, la commission fait rapport à l'effet d'autoriser ces derniers à arrêter les comptes de l'exercice, à reporter les reliquats éventuels et à octroyer les quitus. A cette fin, elle peut procéder, sur pièces et sur place, à tous les contrôles qu'elle juge utiles.

En cas d'irrégularités comptables, elle rend compte au Président du Sénat.

^[1] L'une, la n° 2001-448 en date du 25 juillet 2001, concerne la loi organique relative aux lois de finances, l'autre, la n° 2001-456 en date du 27 décembre 2001, la loi de finances pour 2002. Cette dernière décision précise même que les pouvoirs publics constitutionnels déterminent eux-mêmes les crédits nécessaires à leur fonctionnement et que cette règle est inhérente au principe de leur autonomie financière qui garantit la séparation des pouvoirs.

SENAT - TOUS BUDGETS CONFONDUS

COMPTES	BUDGET INITIAL 2003	BUDGET EXÉCUTÉ 2003	SOLDE
SUBVENTIONS AFFECTÉES	131	-5 951 900	
PRÉLEVEMENT SUR RESSOURCES PROPRES	131	-2 300 000	-2 300 000
TOTAL DES RECETTES	-8 251 900		-2 300 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 107 000	513 601	593 399
Logiciels	205	1 107 000	513 601
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 144 900	5 604 842	1 540 058
Agencements et aménagements de terrains	212	223 500	203 419
Constructions	213	2 600 000	1 536 015
Installations techniques, matériels et outillage	215	1 622 900	1 101 388
Collections et oeuvres d'art	216	23 000	21 271
Autres immobilisations corporelles	218	2 675 500	2 742 749
TOTAL DES DEPENSES	8 251 900	6 118 443	2 133 457
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 251 900	6 118 443	-166 543
60 ACHATS	7 162 500	7 180 524	-18 024
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	3 338 100	3 220 190
Achats non stockés de matières et fournitures	606	3 824 400	3 885 403
Achats de marchandises	607	0	75 030
Rabais, remises, ristournes sur achats	609	0	-99
61 SERVICES EXTÉRIEURS	17 590 400	16 167 360	1 423 040
Sous-traitance générale	611	1 676 300	2 002 713
Redevance de crédit-bail	612	700 000	601 967
Locations	613	749 200	738 958
Charges locatives et de co-propriété	614	145 000	208 084
Entretien, réparations, restauration	615	11 411 200	10 662 973
assurances	616	207 300	247 745
Etudes et recherche	617	984 500	310 843
Divers	618	1 716 900	1 394 077
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	18 650 200	19 249 809	-599 609
Personnel extérieur	621	133 800	87 647
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	250 600	731 269
Publicités, publications, relations publiques	623	5 363 100	4 530 362
Transport de biens et transport du personnel	624	147 000	249 717
Déplacements, missions et réceptions	625	7 602 200	8 191 570
Frais postaux et de télécommunications	626	5 153 500	5 459 243
63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	1 045 700	976 292	69 408
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	942 400	849 957
Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	101 600	124 937
Taxes diverses	637	1 700	1 398
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION	154 487 400	162 080 817	-7 593 417
Indemnités des Sénateurs	641	26 589 800	26 598 249
Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	95 935 900	103 497 091
Rémunération du personnel contractuel et temporaire	643	3 737 700	4 462 754
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	8 929 900	7 712 871
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	14 151 400	14 407 414
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	864 700	1 005 586
Autres charges sociales	647	852 100	1 065 099
Autres charges de personnel	648	85 400	67 408
Accessoires de pensions	649	3 340 500	3 264 344
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	83 245 300	83 944 545	-699 245
Participation au financement des Offices	655	343 100	169 803
Aides au fonctionnement	658	81 212 500	82 026 595
Autres subventions	659	1 689 700	1 748 147
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	185 000	62 821	122 179
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	185 000	13 033
Titres de recettes annulés sur exercices antérieurs	673	0	1 564
Autres charges exceptionnelles	678	0	48 224
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	282 366 500	289 662 167	-7 295 667
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-646 400	-1 501 361	854 961
Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-407 700	-367 552
Prestations de services	706	0	-347 435
Cession à titre onéreux de marchandises	707	-10 000	-72 418
Produits des activités annexes	708	-228 700	-713 955
74 DOTATION DE FONCTIONNEMENT	-278 710 700		-1 200 000
Dotation de fonctionnement	740	-277 510 700	
Prélèvement sur ressources propres	740	-1 200 000	-1 200 000
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-2 888 400	-3 279 935	391 535
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	-173 700	-277 065
Produits divers de gestion courante	758	-2 714 700	-3 002 870
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-121 000	-246 884	125 884
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	0	-18
Mandats annulés sur exercices antérieurs	773	0	-2 331
Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	-71 000	-142 150
Autres produits exceptionnels	778	-50 000	-102 385
PRODUITS hors dotation et prélèvement sur ressources propres	-3 655 800	-5 028 179	1 372 379
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)	278 710 700	284 633 988	-7 123 288
TOTAL BUDGETS	286 962 600	290 752 431	
SOLDE			-3 789 831

PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2003

La Commission commune chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement des Assemblées parlementaires, composée des Questeurs des deux Assemblées et présidée par un Président de chambre à la Cour des Comptes, conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, s'est réunie le mercredi 9 juillet 2002.

Elle a alors arrêté les crédits nécessaires au fonctionnement de la Haute Assemblée et devant être inscrits dans la loi de finances pour 2003 à :

- 269.553.100 € pour le Sénat proprement dit ;
- 10.729.000 € pour le Jardin du Luxembourg ;
- 2.166.400 € pour le Musée du Luxembourg ;

soit un montant total de **282.448.500 €**.

Elle a également arrêté à 7.775.000 € la subvention à la société de programme « PUBLIC SÉNAT ».

Ces crédits sont retracés dans le rapport relatif aux budgets 2003 des Assemblées parlementaires annexé au projet de loi de finances pour 2003. Ils sont inscrits au titre II du budget des charges communes et votés en même temps que ce dernier.

L'ensemble de ces crédits votés, soit au total **282.448.500 €** -hors chaîne parlementaire-, ont été ouverts au budget des charges communes par le décret n° 2002-1582 du 30 décembre 2002 portant répartition de la loi de finances pour 2003 de la même date.

Puis la Commission commune précitée, lors de sa réunion du 2 juillet 2003, a arrêté un montant de 1.014.100 €, correspondant aux crédits supplémentaires à inscrire en loi de finances rectificative pour 2003 afin de compenser le surcoût, pour le Sénat, de la nouvelle convention signée avec la SNCF et relative aux cartes de circulation des Sénateurs.

Ces crédits ont donc été inscrits dans la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 décembre 2003 à raison de **1.014.100 €**.

Enfin, à cette dotation de l'État, le Sénat avait décidé d'adjoindre **3.500.000 €** de prélèvement sur ses ressources propres, soit 3.200.000 € pour le Sénat proprement dit et 300.000 € pour le Jardin du Luxembourg, afin de financer les travaux lourds de rénovation et d'aménagement.

Le budget prévisionnel dont la Haute Assemblée a pu disposer, hors chaîne parlementaire, s'élevait donc à **286.962.600 €**.

Le tableau ci-après récapitule ces différents montants.

BUDGET PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

en euros

Budgets	Dotation initiale	Loi de finances rectificative	Total Dotation de l'État	Prélèvement prévisionnel sur ressources propres	Total Budget
SÉNAT	269.553.100	1.014.100	270.567.200	3.200.000	273.767.200
JARDIN	10.729.000	-	10.729.000	300.000	11.029.000
MUSÉE	2.166.400	-	2.166.400	-	2.166.400
TOTAL	282.448.500	1.014.100	283.462.600	3.500.000	286.962.600

Les dépenses nettes de produits divers se sont élevées à **290.752.430,80 €**.

Le déficit budgétaire induit, de 3.789.830,80 €, résulte de la somme des soldes constatés sur les trois budgets :

➤ Sénat.....	- 5.023.834,00 €
➤ Jardin du Luxembourg.....	+ 641.112,52 €
➤ Musée du Luxembourg.....	+ 592.890,68 €

Ce déficit budgétaire a pu être couvert par les produits financiers, permettant ainsi au Sénat de dégager un solde net d'exploitation excédentaire de 523.898,60 € (cf page 19).

I - LE BUDGET INSTITUTIONNEL DU SÉNAT

Comme indiqué précédemment, le budget dont a pu disposer le Sénat proprement dit s'est élevé à 273.767.200 €.

La dépense réellement constatée s'est élevée à 278.791.034 €, avec une forte prédominance de celle relative au fonctionnement. Celle-ci en représente, en effet, 98,32 % contre 1,68 % pour la section d'investissement.

Le déficit d'exécution déjà mentionné qui atteint 5.023.834 € s'explique uniquement par celui constaté sur la section de fonctionnement, lui-même essentiellement imputable aux conséquences financières du niveau historiquement élevé de l'activité parlementaire.

SÉNAT		BUDGET INITIAL 2003	BUDGET EXÉCUTÉ 2003	SOLDE
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 107 000	513 601	593 399
	Logiciels	205	1 107 000	513 601
				593 399
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 960 500	4 181 383	1 779 117
	Constructions	213	1 850 000	419 850
	Installations techniques, matériels et outillage	215	1 485 000	1 054 094
	Collections et oeuvres d'art	216	23 000	21 271
	Autres immobilisations corporelles	218	2 602 500	2 686 168
				-83 668
SECTION D'INVESTISSEMENT		7 067 500	4 694 984	2 372 516
60 ACHATS		6 555 700	6 556 296	-596
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	3 233 200	3 127 223
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	3 322 500	3 375 431
	Achats de marchandises	607	0	53 742
	Rabais, remises, ristournes sur achats	609	0	-99
				99
61 SERVICES EXTÉRIEURS		15 954 300	15 078 463	875 837
	Sous-traitance générale	611	1 676 300	1 854 784
	Redevance de crédit-bail	612	700 000	601 967
	Locations	613	746 200	729 540
	Charges locatives et de co-propriété	614	145 000	208 084
	Entretien, réparations, restauration	615	9 875 300	9 753 305
	assurances	616	207 300	247 745
	Etudes et recherche	617	984 500	301 275
	Divers	618	1 619 700	1 381 762
				237 938
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		17 552 500	18 341 584	-789 084
	Personnel extérieur	621	133 800	85 895
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	224 000	522 588
	Publicités, publications, relations publiques	623	4 477 800	4 010 766
	Transport de biens et transport du personnel	624	147 000	249 717
	Déplacements, missions et réceptions	625	7 434 400	8 014 762
	Frais postaux et de télécommunications	626	5 135 500	5 457 856
				-322 356
63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		969 100	907 909	61 191
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	865 800	781 574
	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	635	101 600	124 937
	Taxes diverses	637	1 700	1 398
				302
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION		145 893 600	153 667 147	-7 773 547
	Indemnités des Sénateurs	641	26 589 800	26 598 249
	Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	88 856 700	96 552 817
	Rémunération du personnel contractuel et temporaire	643	3 700 900	4 420 997
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	644	8 929 900	7 712 871
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	12 942 300	13 218 951
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	851 900	991 065
	Autres charges sociales	647	828 500	1 061 915
	Autres charges de personnel	648	81 200	60 965
	Accessoires de pensions	649	3 112 400	3 049 317
				63 083
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		83 245 300	83 943 872	-698 572
	Participation au financement des Offices	655	343 100	169 803
	Aides au fonctionnement	658	81 212 500	82 026 595
	Autres subventions	659	1 689 700	1 747 474
				-57 774
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		185 000	62 821	122 179
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671	185 000	13 033
	Titres de recettes annulés sur exercices antérieurs	673	0	1 564
	Autres charges exceptionnelles	678	0	48 224
				-48 224
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		270 355 500	278 558 092	-8 202 592
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		-646 400	-960 703	314 303
	Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	-407 700	-358 319
	Prestations de services	706	0	-347 435
	Cession à titre onéreux de marchandises	707	-10 000	-71 886
	Produits des activités annexes	708	-228 700	-183 063
				-45 637
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-2 888 400	-3 255 188	366 788
	Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	752	-173 700	-277 065
	Produits divers de gestion courante	758	-2 714 700	-2 978 123
				263 423
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		-121 000	-246 150	125 150
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771	0	-18
	Mandats annulés sur exercices antérieurs	773	0	-2 278
	Produits des cessions d'éléments d'actifs	775	-71 000	-142 150
	Autres produits exceptionnels	778	-50 000	-101 705
				51 705
PRODUITS		-3 655 800	-4 462 042	806 242
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		266 699 700	274 096 050	-7 396 350
TOTAL BUDGET		273 767 200	278 791 034	
SOLDE				-5 023 834

A – La section d’investissement

La section d’investissement connaît un excédent notable du fait de décalage dans le temps de certains travaux lourds ou de l’acquisition de logiciels, de réimputations comptables au profit de comptes de charges (622 ou 615) ou des effets de la politique d’internalisation de la réalisation de développements informatiques.

Ainsi, par rapport au crédit initial de 7.067.500 €, la dépense constatée ne s’est-elle élevée qu’à 4.694.984 € d’où un excédent de 2.372.516 €.

Elle se répartit globalement entre cinq types de poste. Les deux plus importants, à savoir les dépenses de bâtiment et les dépenses informatiques, pèsent, quasiment, d’un poids identique avec 29,68 % soit 1.393.460 € pour le premier et 29,37 % soit 1.378.900 € pour le second.

Les **dépenses de bâtiment** ont consisté, pour l’essentiel, dans la poursuite de travaux pluriannuels (détection et protection incendie, précablage informatique et relatif au réseau de télécommunication, mise en lumière de la Cour d’honneur), aux réaménagements pour l’ensemble des groupes politiques induits par la création du groupe UMP (salles de réunion), en divers travaux de rénovation dans le Palais et ses dépendances et dans l’aile Nord, à Versailles.

Deuxième poste, par son importance, les **dépenses informatiques** se répartissent entre les immobilisations incorporelles -les logiciels- pour un montant de 513.600 €, en baisse, du fait de l’étalement dans le temps de certains projets et de la réalisation de certains autres en interne, et les autres immobilisations corporelles -matériel bureautique et informatique- dont l’évolution apparaît maîtrisée à la fois en raison de la baisse des prix des équipements et d’un examen très sélectif des demandes, à raison de 865.000 €.

Le troisième poste, en importance, avec 20,82 % de la dépense, soit 977.300 €, a concerné les achats de mobilier et assimilés, qui s’expliquent, outre par les renouvellements habituels et diverses acquisitions, également par les conséquences de la création du groupe UMP, en matière d’aménagement de salles et de bureaux dans le Palais.

Les quatrième et cinquième postes, en importance, de la section d’investissement ont trait respectivement à l’acquisition de véhicules -11,71 % de la dépense soit 550.000 €- et à celle de matériels audiovisuels pour un montant moindre, 290.000 € et 6,18 %.

B – La section de fonctionnement

Le montant final de la section de fonctionnement s’est élevé à 274.096.050 € pour un crédit initial de 266.699.700 €.

Cette section enregistre donc un déficit d’exécution important de 7.396.350 €, en raison du niveau exceptionnel de l’activité parlementaire. Celui-ci qui égale presque celui, sans précédent, de 1986, pèse sur de multiples comptes au premier rang desquels ceux qui supportent les rémunérations des personnels et n’est que très faiblement compensé par le rendement plus élevé des produits.

1 . Les charges

Par rapport à la prévision établie à 270.355.500 €, les charges ont atteint 278.558.092 €, ce qui induit un déficit de 8.202.592 €.

Elles se caractérisent par la part prépondérante – soit 84,61% -des dépenses de rémunération et assimilées⁽¹⁾, qu’il s’agisse des indemnités parlementaires ou des traitements des personnels figurant au compte 64 ou des salaires des assistants et indemnités diverses favorisant l’accomplissement du mandat parlementaire imputés au compte 658.

⁽¹⁾ alors même que ne sont pas incluses dans ce montant les dépenses d’honoraires et d’intérimaires.

Comme on l'a déjà indiqué, l'importance du déficit d'exécution s'explique par les conséquences du niveau exceptionnellement élevé atteint par l'activité parlementaire sur de multiples postes : travaux supplémentaires auxquels sont assujettis les personnels mais aussi impressions des comptes rendus, des rapports, enregistrement des séances, électricité, rapatriement des personnels, etc...

Le coût a pu en être chiffré, globalement, à plus de 10 millions d'euros, soit un montant bien supérieur au déficit constaté, ce qui permet de conclure que, sans ce facteur⁽¹⁾, l'exécution budgétaire aurait été largement excédentaire.

A ce facteur principal de dépassement s'en sont ajoutés d'autres, de moindre ampleur, comme le renchérissement du courrier ou celui de l'énergie. Ces facteurs ont toutefois été partiellement compensés par l'absence de revalorisation de la valeur du point de la fonction publique en 2003 qui a permis une évolution contenue des rémunérations des personnels, hors travaux supplémentaires, et de la subvention à l'Association pour la Gestion des Assistants de Sénateurs (AGAS).

Par ordre décroissant de leur importance, les différents comptes sont commentés ci-après.

Le compte 64 relatif « aux indemnités, traitements et accessoires de pensions » concentre à lui seul, avec 153.667.147 €, 55,17% de la dépense.

Celle-ci se répartit entre trois catégories pour lesquelles sont ajoutés les rémunérations proprement dites, les cotisations patronales, les prestations directes et les accessoires de pensions.

Il s'agit des Sénateurs, à raison de 35.851.473 € (23,33%), des personnels pour 111.779.740 € (72,74%) et des contractuels pour 5.412.062 € (3,52%).

Le reliquat, soit 0,41% de la dépense, comprend les dépenses pour les formations mises en œuvre in situ par la Haute Assemblée à destination de ses personnels et la subvention au comité des œuvres sociales du Sénat.

En importance, **le compte 65 « autres charges de gestion courante » constitue le deuxième poste avec 83.943.872 €, soit 30,14% des charges de fonctionnement.** Il supporte, principalement, les dépenses relatives à l'accomplissement du mandat qui en concentre 97,72%, soit 82.026.595 €.

Ces dépenses sont, elles-mêmes, ventilées en divers postes d'importance variable, qu'il s'agisse, en particulier, de la subvention à l'Association pour la gestion des Assistants de Sénateurs dont la dépense s'est établie à 50.146.270 €, mais aussi de l'indemnité représentative de frais de mandat dont le montant global s'élève à 24.589.292 €.

⁽¹⁾ Même correctement anticipé dans ses conséquences sur les rémunérations des personnels, le niveau des travaux supplémentaires dus à l'activité parlementaire n'aurait pu être provisionné car la base de calcul du budget en est figée au niveau de 120.

Le reliquat du compte concerne, tout d'abord, les autres subventions (compte 659) réparties à 58,55 % entre les différents prestataires et assimilés du Sénat comme le restaurant, le bureau de tabac et le salon de coiffure, et à 41,45 % entre les organismes à vocation internationale (Délégation française aux Assemblées européennes, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Union interparlementaire et Assemblée parlementaire de la Francophonie).

Il correspond, enfin, à raison de 169.803 €, à la participation du Sénat au financement des offices parlementaires. En l'occurrence, cette dépense concerne uniquement l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques.

Viennent ensuite les comptes 61 « *services extérieurs* » et 62 « *autres services extérieurs* », d'importance comparable, avec, respectivement, une dépense de 15.078.463 €, soit 5,41% du total et 18.341.584 €, soit 6,58 %.

Ils présentent, toutefois, des caractéristiques différentes.

Le compte 61 « *services extérieurs* » se caractérise par la prépondérance, avec 64,68 % de la dépense et près de 10 millions d'euros, du compte 615 « *entretien, réparations, restauration* » sur lequel sont imputés les principales opérations d'entretien du Palais et de ses dépendances ainsi que les contrats de maintenance pour l'ensemble des services, y compris en matière informatique, audiovisuelle et concernant les copieurs.

Sur le reliquat –soit un peu plus d'un tiers– sont financés la sous-traitance générale –nettoyage des locaux hors Palais, enregistrements audiovisuels dans l'hémicycle en forte croissance du fait de l'activité parlementaire particulièrement chargée–, les locations diverses, les charges de copropriété, en nette hausse, les primes d'assurance –dont les crédits ont été dépassés, notamment en raison du contexte international–, les dépenses d'études et de recherches ainsi que les versements aux organismes de formation extérieurs.

Le compte 62 « *autres services extérieurs* » se répartit, lui, entre trois postes principaux : les « *missions et réceptions* » pour 43,70 % du total, les « *frais postaux et de télécommunication* » pour 29,76 % et le compte « *publicités, publications et relations publiques* » pour 21,87 %. Le reliquat concerne le recours à des sociétés d'interim, les rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires (jurys de concours, avocats ou bureaux d'études) et les transports de biens et de rapatriement du personnel, ces deux derniers postes étant en forte croissance par rapport à l'exercice précédent, mais à partir de montants peu élevés.

Les trois derniers types de comptes ne représentent que 2,70 % des charges. Le plus important, totalisant 2,35 %, est le compte achats. Celui-ci se répartit essentiellement entre deux postes « *les achats de matériel, équipements et travaux* », pour 3.127.223 €, en forte hausse par rapport à l'année passée car il inclut les travaux d'impressions parlementaires, et « *les achats non stockés de matières et fournitures* », correspondant au coût des fluides, des produits d'entretien et des fournitures administratives, à hauteur de 3.375.431 €.

Enfin, les impôts, taxes et versements assimilés et les charges exceptionnelles interviennent, respectivement, pour 0,33 % et 0,02 %.

2. Les produits

Les produits se sont établis à 4.462.042 €, de 22 % supérieurs à la prévision.

Environ les deux tiers -63,74 %- soit 2.843.900 € sont constitués par les redevances de gestion des caisses de retraites et des caisses de sécurité sociale.

Le tiers restant provient essentiellement de la vente de documents parlementaires pour 341.000 €, en hausse par rapport à l'année précédente, du fait d'une activité parlementaire extrêmement soutenue, des recettes tirées des locations des salles de réunion, pour 186.000 €, de divers loyers perçus par le Sénat pour un montant global de 277.000 €, de la revente de véhicules ou de mobiliers réformés pour 142.000 €, de la vente des cartes de vœux, pour 58.700 €, de remises sur consommation (Air France, SNCF), de la redevance d'affermage du restaurant et de divers remboursements de frais ou suite à des sinistres.

II - LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Jardin du Luxembourg sont distingués de ceux du Sénat proprement dit et inscrits à l'article 10 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État.

Pour l'exercice 2003, ces crédits s'élevaient à 10.729.000 € auxquels il a été ajouté 300.000 € de prélèvement sur ressources propres afin de financer la première tranche d'une opération triennale : la construction de serres de production à LONGPONT-SUR-ORGE.

Le Jardin du Luxembourg a ainsi disposé d'un budget total de 11.029.000 € qui lui a notamment permis de mener à bien la quatrième tranche de l'opération pluriannuelle de rénovation des plantations entreprise à la suite de la tempête du 26 décembre 1999.

Les crédits consommés se sont finalement établis à 10.387.887 € permettant de constater un excédent budgétaire brut de 641.113 € et de ne pas recourir finalement au prélèvement sur ressources propres prévu, sans objet du fait du report de la construction des serres de LONGPONT-SUR-ORGE en raison d'un appel d'offre infructueux.

Ils se répartissent entre 96,83% pour la section de fonctionnement et 3,17% pour la section d'investissement.

A - La section d'investissement

La dépense s'établit à 329.144 €, pour un budget initial de 679.500 €.

Plus de la moitié de celle-ci, soit 168.556 €, a été consacrée à la quatrième et dernière tranche de rénovation des plantations citée plus haut.

Du fait du report de la construction des serres de LONGPONT-SUR-ORGE déjà mentionné, le reliquat de la dépense s'explique par des opérations de taille relativement modeste : acquisition des nouveaux panneaux signalétiques pour 54.464 €, édification de petites constructions pour 23.970 €, achat de matériels de jardinage pour 47.294 € et plantations diverses pour 34.860 €.

B - La section de fonctionnement

Les dépenses nettes de la section de fonctionnement qui, pour la première fois, constate des produits d'un niveau toutefois modeste, se sont établies à 10.058.743 € pour un budget initial de 10.349.500 €.

L'excédent constaté de 290.757 € résulte, donc, à la marge, de la présence non prévue de produits mais surtout de la maîtrise des charges, en particulier, de personnel.

JARDIN		BUDGET INITIAL 2003	BUDGET EXÉCUTÉ 2003	SOLDE
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		679 500	329 144	350 356
Agencements et aménagements de terrains	212	223 500	203 419	20 081
Constructions	213	350 000	23 967	326 033
Installations techniques, matériels et outillage	215	33 000	47 294	-14 294
Autres immobilisations corporelles	218	73 000	54 464	18 536
SECTION D'INVESTISSEMENT		679 500	329 144	350 356
60 ACHATS		500 900	526 915	-26 015
Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	20 000	12 877	7 123
Achats non stockés de matières et fournitures	606	480 900	492 749	-11 849
Achats de marchandises	607	0	21 289	-21 289
61 SERVICES EXTÉRIEURS		1 114 200	1 025 303	88 897
Sous-traitance générale	611	0	147 929	-147 929
Locations	613	500	4 143	-3 643
Entretien, réparations, restauration	615	1 046 500	860 916	185 584
Divers	618	67 200	12 315	54 885
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		64 000	49 900	14 100
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	6 600	32 234	-25 634
Publicités, publications, relations publiques	623	34 600	7 244	27 356
Déplacements, missions et réceptions	625	7 800	9 035	-1 235
Frais postaux et de télécommunications	626	15 000	1 387	13 613
63 IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		76 600	68 383	8 217
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	633	76 600	68 383	8 217
64 INDEMNITÉS, TRAITEMENTS ET ACCESSOIRES DE PENSION		8 593 800	8 413 669	180 131
Traitement du personnel titulaire et stagiaire	642	7 079 200	6 944 274	134 926
Rémunération du personnel contractuel et temporaire	643	36 800	41 757	-4 957
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	645	1 209 100	1 188 463	20 637
Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	646	12 800	14 521	-1 721
Autres charges sociales	647	23 600	3 184	20 416
Autres charges de personnel	648	4 200	6 443	-2 243
Accessoires de pensions	649	228 100	215 027	13 073
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		10 349 500	10 084 170	265 330
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0	-24 747	-24 747
Produits divers de gestion courante	758	0	-24 747	24 747
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	-680	680
Autres produits exceptionnels	778	0	-680	680
PRODUITS			-25 427	25 427
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		10 349 500	10 058 743	290 757
TOTAL BUDGET		11 029 000	10 387 887	
SOLDE				641 113

1 . Les charges

Celles-ci se sont élevées à 10.084.170 €, pour un crédit de 10.349.500 €, dégagant un excédent de 265.330 €.

Cet excédent s'explique par la maîtrise des dépenses de rémunération du personnel -qui constituent 83,43 % des charges de fonctionnement- et qui est due à la fois à des facteurs externes -absence de revalorisation du point de la fonction publique- et internes -report de recrutement de jardiniers-.

Les charges de la section de fonctionnement sont, en effet, structurées comme suit :

NUMÉROS DE COMPTE	INITULÉ	POURCENTAGE
60	Achats	5,23
61	Services extérieurs	10,17
62	Autres services extérieurs	0,49
63	Impôts, taxes et versements assimilés	0,68
64	Indemnités, traitements et accessoires de pensions	83,43
TOTAL		100,00

Outre les dépenses de rémunérations, les postes véritablement significatifs sont :

- les « services extérieurs », d'un montant global de 1.025.303 €, correspondant aux dépenses d'entretien et de réparation qui ont concerné principalement les grilles, les allées, les courts de tennis, la zone de la pépinière et le réseau de canalisation et au contrat d'enlèvement des déchets du Jardin ;
- les « achats », d'un montant global de 526.915 € qui concernent essentiellement les fluides et les matières et fournitures horticoles. Ceux-ci ont crû, globalement, de 18,53% par rapport à 2002. Ce phénomène s'explique quasiment exclusivement par l'effet de la canicule qui a multiplié par 2,63 les dépenses de consommation d'eau.

2 . Les produits

Ceux-ci, d'un niveau modeste, soit 25.427 €, correspondent, pour l'essentiel, aux redevances acquittées par les concessionnaires du Jardin, à raison de 24.747 € et, pour le reliquat, à la vente de matériel réformé.

III - LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Le Musée du Luxembourg est géré par le Sénat en vertu de la convention signée le 18 février 2000, entre celui-ci et le Ministère de la Culture.

Depuis l'exercice 2001, il fait l'objet, comme le Jardin du Luxembourg (cf. supra) de crédits propres qui sont inscrits à l'article 20 du chapitre 20-32, au sein du titre II du budget de l'État et qui, pour l'exercice 2003, s'élevaient à 2.166.400 €, en baisse d'un tiers par rapport à l'exercice précédent.

Le Sénat, par une convention en date du 7 mars 2002, a accordé une autorisation d'occupation temporaire des locaux du Musée à une société privée spécialisée, à charge pour cette dernière d'organiser des expositions dont elle supporte la totalité de la charge. Aux termes de cette autorisation, la société concernée reverse une partie de ses recettes au Sénat.

L'exercice 2003 est le premier exercice au cours duquel les effets de cette convention jouent à plein.

Toutefois, ces effets n'avaient pu être mesurés au moment de l'élaboration du budget. C'est pourquoi les recettes obtenues, notamment, par les reversements opérés en 2003 au titre de la billetterie concernant les expositions MODIGLIANI, GAUGUIN ET BOTTICELLI n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation initiale. Telle est la raison de l'excédent constaté sur ce budget.

Les dépenses nettes des produits ont ainsi atteint 1.573.509 €, soit 72,63% des crédits accordés, permettant d'enregistrer un excédent budgétaire net de 592.891 €.

MUSÉE		BUDGET INITIAL 2003	BUDGET EXÉCUTÉ 2003	SOLDE	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		504 900	1 094 315	-589 415	
	Constructions	213	400 000	1 092 198	-692 198
	Installations techniques, matériels et outillage	215	104 900	0	104 900
	Autres immobilisations corporelles	218	0	2 117	-2 117
SECTION D'INVESTISSEMENT		504 900	1 094 315	-589 415	
60 ACHATS		105 900	97 313	8 587	
	Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	605	84 900	80 090	4 810
	Achats non stockés de matières et fournitures	606	21 000	17 223	3 777
61 SERVICES EXTÉRIEURS		521 900	63 595	458 305	
	Locations	613	2 500	5 274	-2 774
	Entretien, réparations, restauration	615	489 400	48 753	440 647
	Etudes et recherche	617	0	9 568	-9 568
	Divers	618	30 000	0	30 000
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		1 033 700	858 325	175 375	
	Personnel extérieur	621	0	1 752	-1 752
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	622	20 000	176 447	-156 447
	Publicités, publications, relations publiques	623	850 700	512 352	338 348
	Déplacements, missions et réceptions	625	160 000	167 774	-7 774
	Frais postaux et de télécommunications	626	3 000	0	3 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0	673	-673	
	Autres subventions	659	0	673	-673
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		1 661 500	1 019 905	641 595	
70 CESSIONS A TITRE ONÉREUX DE PRODUITS, MARCHANDISES ET PRESTATIONS DE SERVICE		0	-540 657	540 657	
	Cessions à titre onéreux de publications et documents	701	0	-9 233	9 233
	Cession à titre onéreux de marchandises	707	0	-533	533
	Produits des activités annexes	708	0	-530 892	530 892
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	-54	54	
	Mandats annulés sur exercices antérieurs	773	0	-54	54
PRODUITS		0	-540 711	540 711	
SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHARGES - PRODUITS)		1 661 500	479 194	1 182 306	
TOTAL BUDGET		2 166 400	1 573 509		
SOLDE				592 891	

A - La section d'investissement

La dépense d'investissement s'établit à 1.094.315,00 €, pour des crédits initiaux de 504.900 €. Le déficit constaté de 589.415 € s'explique par le report sur l'exercice d'une partie des travaux de réhabilitation du Musée engagés en 2002.

Mais il a été plus que compensé par l'excédent constaté sur la section de fonctionnement.

B - La section de fonctionnement

Le montant des dépenses nettes de fonctionnement s'établit à 479.194 €, pour des crédits initiaux de 1.661.500 €, présentant un excédent de 1.182.306 €.

1 . Les charges

Elles se sont élevées à 1.019.905 €, dégageant un excédent de 641.595 €.

Leur structure est la suivante :

NUMÉROS DE COMPTE	INTITULÉ	POURCENTAGE
60	Achats	9,54
61	Services extérieurs	6,24
62	Autres services extérieurs	84,16
65	Autres charges de gestion courante	0,06
TOTAL		100,00

Ces dépenses correspondent aux seules initiatives prises par le Sénat pour son propre compte, dans le Jardin ou à l'Orangerie Férou - ART SÉNAT notamment- ou sur les grilles dudit Jardin -photographies- ou à l'occasion des expositions organisées par la société privée mentionnée plus haut.

2 . Les produits

Alors qu'aucun montant n'avait été envisagé initialement, ceux-ci se sont établis à 540.711 €. Ils résultent, essentiellement, du reversement, par la société privée titulaire de l'autorisation temporaire d'occupation, de la part des recettes de la billetterie des diverses expositions qui se sont déroulées, en tout ou partie, au cours de l'exercice 2003 -MODIGLIANI, GAUGUIN et BOTTICELLI-. Cette part est contractuellement due au Sénat.

Compte de résultat du Sénat (tous budgets confondus) - exercice 2003

CHARGES			PRODUITS		
1 - Charges courantes d'exploitation		soldes comptables	1 - Produits d'exploitation		soldes comptables
ACHATS	60	7 180 524	VENTES	70	1 501 361
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	61	16 167 360	SUBVENTION D'EXPLOITATION	74	277 510 700
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	62	19 257 146	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75	3 279 935
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	63	976 292			
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS	64	162 080 817			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65	83 944 545			
Total charges courantes		289 606 684	Total produits courants		282 291 996
Resultat courant d'exploitation (excédent)			Resultat courant d'exploitation (déficit)		7 314 689
2 - Charges financières			2 - Produits financiers		
CHARGES D'INTERETS	66	263 453	PRODUITS DES PRETS	76	7 507 497
Total charges financières		263 453	Total produits financiers		7 507 497
Résultat financier (excédent)		7 244 044	Résultat financier (déficit)		
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	67	62 821	PRODUITS EXCEPTIONNEL	77	246 884
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	68	1 577 363	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	78	1 987 843
Total charges exceptionnelles		1 640 183	Total produits exceptionnels		2 234 726
Résultat exceptionnel (excédent)		594 543	Résultat exceptionnel (déficit)		
TOTAL DES CHARGES		291 510 320	TOTAL DES PRODUITS		292 034 219
Résultat général (excédent)		523 899			

DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice. Aux opérations budgétaires déjà commentées en première partie et imputées dans leur quasi-totalité en exploitation, s'ajoutent les opérations non budgétaires, de nature essentiellement financière ou exceptionnelle qui pèsent d'un poids relativement marginal.

En effet, les charges non budgétaires ne représentent que 0,63% du total des charges quand le pourcentage des produits non budgétaires ne constitue lui que 3,25% du total des produits.

Les charges non budgétaires se sont élevées à 1.848.154 €. Elles se répartissent en trois parts très inégales ventilées, par ordre d'importance, en charges exceptionnelles où est imputée la dotation aux amortissements pour un montant de **1.577.363 €**, charges financières uniquement constituées de la charge d'intérêts que reverse le Sénat à la Caisse des Retraites du Personnel pour les prêts consentis pour un montant de **263.453 €**, et charges courantes d'exploitation au titre de divers frais bancaires pour le montant, modique, de **7.338 €**.

Les produits non budgétaires se sont élevés à 9.495.340 €. Ils correspondent, à 79%, à des produits financiers c'est-à-dire essentiellement à des produits de participation et à des produits nets sur cession de valeur mobilière de placement, et, pour le reliquat, à des produits exceptionnels, en majeure partie composés par les reprises sur amortissements et provisions.

Le résultat des opérations non budgétaires a été finalement bénéficiaire de 7.647.186,51 €. Il compense le solde déficitaire des charges et produits budgétaires déjà commenté en première partie et qui tient compte de l'annulation du prélèvement sur ressources propres de 3.500.000 € initialement prévu en début d'exercice. **Au total, le résultat comptable de l'exercice -solde des produits et charges budgétaires et non budgétaires- est positif et atteint 523.898,60 €.**

Note méthodologique sur la comptabilisation des immobilisations

Le choix d'un plan comptable conforme aux principes du Plan Comptable Général et sur certains points à ceux de la M14 a conduit le Sénat à en adopter les principales règles d'amortissement. Ainsi, l'introduction de l'amortissement n'a pas de caractère rétroactif, la valeur retenue est celle d'acquisition et, surtout, l'amortissement ne porte que sur une partie de l'actif immobilisé : les biens renouvelables (véhicules, matériels et outillages, mobiliers). Les bâtiments ne sont donc pas amortis.

La règle adoptée est celle de l'amortissement linéaire, au prorata temporis. Les durées d'amortissement sont variables et déterminées selon la durée probable d'utilisation du bien.

A l'instar de l'Assemblée Nationale, le Sénat a choisi de ne pas faire peser les charges liées aux amortissements sur le compte de résultat. Mais à la différence de celle-ci, il a toutefois choisi d'en permettre la mesure. A cet effet, en fin d'exercice, les comptes d'amortissement, apparaissant, au bilan, en déduction des comptes 20 et 21, sont crédités par le débit du compte 680 de dotation aux amortissements. Cette charge est financée par les réserves consacrées aux amortissements (compte 13 du bilan). Ce débit est équilibré par le crédit du compte 780 de reprises des dotations aux amortissements du compte de résultat.

Bilan du Sénat (tous budgets confondus) - 2003

ACTIF				PASSIF		
	compte	brut au 31/12/ 2003	amortissements et provisions	net au 31/12/ 2003	compte	31/12/2003
ACTIF IMMOBILISE					DOTATION et RESERVES	
Immobilisations incorporelles	20	1 627 774,81	439 623,97	1 188 150,84	Fonds propres	10 147 421 352,78
Immobilisations corporelles	21	19 043 534,78	1 449 745,05	17 593 789,73	Reports à nouveau	11 25 410 232,27
Immobilisations financières	27	135 631 877,66	18 340,00	135 613 537,66	Résultat de l'exercice	12 523 898,60
					Dotations d'investissement	13 18 781 940,57
					Provisions	15 55 599,33
					Dépôts et cautionnements	16 4 298,04
Total de l'actif immobilisé				154 395 478,23	Total des fonds propres	192 197 321,59
ACTIF CIRCULANT					DETTES	
Fournisseurs	40				Fournisseurs	40 16 596 783,73
Créances et comptes rattachés	41	1 855 173,71		1 855 173,71	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41 38 307,80
Sénateurs et personnel - avances et acomptes	42	55 046,09		55 046,09	Sénateurs et Personnel	42 1 669 647,94
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43				Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43 1 674 704,94
Groupes politiques	44				Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45 3 184 325,55
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45	264 681,11		264 681,11	Créiteurs divers	44-46-452 153 237,54
Débiteurs divers	46					
Comptes d'attente et de régularisation d'actif	47 et 48	717,61		717,61		
Valeurs mobilières de placement	50	58 027 885,55		58 027 885,55		
Etablissements bancaires et assimilés	51	489 006,14		489 006,14		
Caisse	53	358 909,86		358 909,86		
Régies et avances professionnelles	54	67 430,79		67 430,79		
Total de l'actif circulant				61 118 850,86	Total des dettes	23 317 007,50
Total actif				215 514 329,09	Total passif	215 514 329,09

TROISIÈME PARTIE : LE BILAN

Le bilan n'intègre les immobilisations incorporelles et corporelles acquises qu'à compter de l'exercice 2002, sans reprise des immobilisations antérieures (cf. supra note méthodologique). Ainsi, ce n'est qu'au gré de la comptabilisation progressive des biens amortissables et donc à l'issue de plusieurs exercices que le bilan prendra véritablement tout son sens.

I - L'ACTIF

Il se répartit à raison de 71,64% en actif immobilisé et de 28,36% en actif circulant.

En 2003, **les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles** - comptes 20 et 21 - se sont élevées à 20,67 millions d'euros.

Dès lors que les immobilisations incorporelles et corporelles acquises antérieurement à 2002 ne sont pas reprises, le bilan continue de se caractériser par la **prépondérance des actifs financiers qui en représentent un peu moins de 88%**.

Les **immobilisations financières** d'un montant global de 135,63 millions d'euros se répartissent entre les placements obligataires et monétaires à raison de 72,17 millions d'euros, soit 53,21% et les encours de prêts faits aux Sénateurs et au Personnel pour 63,46 millions d'euros, soit 46,79%

L'actif circulant, soit 61,12 millions d'euros, est essentiellement composé, **à près de 95%, de valeurs mobilières de placement**, dont le montant atteint 58,03 millions d'euros.

Les autres postes de l'actif circulant correspondent aux créances détenues par le Sénat sur des tiers externes ou internes.

II - LE PASSIF

Ce bilan fait également apparaître la **solidité du passif constitué à un peu plus de 89% des dotations et réserves** dont le montant s'élève à **192,2 millions d'euros** et qui comprend essentiellement les fonds propres, le report à nouveau, la dotation aux investissements ainsi que le résultat de l'exercice.

Le reliquat, soit **23,3 millions d'euros** correspond aux dettes qui se ventilent, essentiellement, entre les dettes aux fournisseurs et la situation créditrice des organismes à gestion déléguée.

Les dettes aux fournisseurs - soit environ 16,60 millions d'euros - sont les **charges budgétaires constatées au titre de l'exercice 2003 qui n'ont pu faire l'objet d'un règlement bancaire qu'au cours de la période comptable complémentaire**.

Enfin, le montant de 3,18 millions d'euros de la situation créditrice des organismes à gestion déléguée s'explique par divers facteurs : retards dans les écritures de régularisation de certaines opérations, accumulation de réserves ou d'excédents. Les organismes concernés sont multiples et les montants en cause de moyenne ou faible importance.

QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES

Celles-ci comportent les comptes du régime de retraites et du régime autonome de sécurité sociale. Pour l'un, comme pour l'autre, une distinction comptable est opérée entre la Caisse des Sénateurs et celle du Personnel.

A] LES COMPTES DU RÉGIME DE RETRAITES – ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL

S'agissant de la gestion financière, le Sénat pratique un système mixte – répartition et capitalisation– utilisant les revenus des capitaux affectés à ses caisses pour payer une partie des pensions, tandis que l'Assemblée Nationale a recours uniquement au système de répartition.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des caisses des retraites des anciens Sénateurs et du Personnel.

S'agissant de la caisse des retraites des anciens Sénateurs, les prestations versées ont atteint 22.334.964,25 € en 2003. Les pensions ont représenté 20.790.730,51 €, en diminution de 2,66% par rapport à 2002, le nombre des bénéficiaires ayant lui-même diminué de 3,34%.

La répartition des effectifs et des prestations a peu évolué par rapport à l'exercice précédent. On continue d'observer une quasi-parité entre pensionnés directs (49,4%) et pensionnés réversataires (veuves, veufs et orphelins) (49,6%) alors que le montant des prestations servies est réparti de manière un peu différente avec, notamment, 59,47% au titre des pensions directes et 33,62% au titre des pensions de réversion.

Les cotisations des Sénateurs et la participation de la Haute Assemblée ont représenté 9.334.831,51 € et ont permis d'acquitter 37,5% du montant des pensions servies. Le solde a été couvert par les revenus dégagés par les placements, puisque le système de retraite en vigueur au Sénat est un régime mixte, de répartition et de capitalisation. Ces placements ont, de plus, engendré un excédent financier de 7.404.389,79 € pour l'exercice 2003.

S'agissant de la caisse des retraites du Personnel du Sénat, le montant total des prestations servies s'est élevé, pour 2003, à 21.235.766,93 €.

Comme pour les anciens Sénateurs, la répartition des effectifs et des prestations s'est peu modifiée par rapport à l'exercice précédent. Les effectifs se répartissent essentiellement en 62,1% de pensionnés directs et 36,52% de réversataires alors que les prestations servies sont, elles, composées de 71% de pensions directes, de 20,48% de pensions de réversion et de 8,52% de prestations et secours divers.

Les cotisations salariales et patronales se sont élevées à 16.557.657,02 € et représentent 76% des pensions versées. Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le solde est non seulement couvert par les revenus dégagés pour les placements mais encore ceux-ci ont engendré un excédent financier de 16.246.056,41 €.

B] LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE – SÉNATEURS ET PERSONNEL

Le régime autonome de Sécurité sociale du Sénat fait apparaître un solde déficitaire de 866.001 € pour la Caisse des Sénateurs et de 849.378 € pour la Caisse du Personnel. **Ce déficit est toutefois purement technique.**

En effet, à l'instar des autres régimes de Sécurité sociale, le régime autonome du Sénat est passé, en 2003, d'une comptabilité d'encaissement-décaissement à une **comptabilité en droits constatés**. Les droits constatés avant le 31 décembre 2003 ont continué, jusqu'au 15 juin 2004, date à laquelle ils ne présentaient plus qu'un caractère résiduel, à être imputés sur l'exercice 2003.

Aux effets de ce choix comptable se sont ajoutés ceux liés au renforcement des moyens de fonctionnement qui ont permis de **réduire le délai de remboursement** des assurés mais qui ont, du même coup, techniquement détérioré la trésorerie du régime.

Telles sont les raisons pour lesquelles l'excédent cumulé de la Caisse des Sénateurs se trouve ramené, à la clôture de l'exercice 2003, de 3.083.893 € à 2.217.891 €, tandis que celui de la Caisse du Personnel passe de 3.725.974 € à 2.876.596 €. De tels excédents permettent au régime de disposer d'une réserve de trésorerie confortable qui garantit les équilibres à long terme.

A périmètre et à moyens de gestion constants, le régime autonome de Sécurité sociale du Sénat aurait continué à présenter une situation d'excédent structurel, en 2003 bien qu'il ait subi, d'une manière contrastée, les effets du dérapage des dépenses de santé constaté dans tous les autres régimes et, s'agissant particulièrement la Caisse des Sénateurs, de l'accroissement sensible des dépenses d'assurance décès.

Ainsi, à données constantes, la Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs enregistrerait un excédent de 107.827 € en 2003 et la Caisse de Sécurité sociale du Personnel ferait apparaître un excédent de 404.617 €.

Les recettes des deux Caisses évoluent principalement en fonction du dynamisme de l'évolution de l'assiette de la *contribution sociale généralisée (CSG)*, affectée au financement des prestations de base et de la cotisation d'assurance maladie, destinée à financer les prestations complémentaires.

S'agissant de la Caisse des Sénateurs, le produit de la CSG qui atteint 3,222 millions d'euros, progresse de près de 60%, du fait de l'assujettissement de l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) à cette contribution en application de l'article 55 de la *loi de finances rectificative n° 2002-1576 du 30 décembre 2002*. Toutefois, afin de maintenir constantes les ressources du régime des Sénateurs, en contrepartie, le taux de la part patronale a été plafonné afin de l'ajuster en conséquence.

S'agissant de la Caisse du Personnel, le produit de la CSG progresse de 9,12% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 5,352 millions d'euros.

Il apparaît, à périmètre et moyens de gestion constants, que les dépenses d'assurance maladie du régime de base de la Caisse du Personnel ont augmenté de 2,68% tandis que celles de la Caisse des Sénateurs ont progressé de 14,84%, du fait d'une vive augmentation des dépenses hospitalières -31,93%-, les autres dépenses de soins évoluant seulement de 2,87%.

Il convient toutefois de remarquer que les faibles effectifs du régime expliquent la très forte élasticité des dépenses hospitalières qui pèsent lourdement sur la dépense totale.

Pour l'ensemble du régime de base, la progression de cette dépense est de 7,78%, soit une hausse supérieure au taux de 5,3% prévu, pour 2003, dans le cadre de l'*Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM)* ainsi qu'au taux d'évolution constaté des dépenses sur le plan national, soit 6,4%.

A périmètre constant, les dépenses d'assurance décès passent de 440.344 € en 2002 à 929.154 € en 2003 pour la Caisse des Sénateurs - qui enregistre 45 décès -, soit une augmentation très importante de 111%, qui n'est pas sans lien avec celle des dépenses hospitalières, et en légère baisse en valeur absolue pour la Caisse du Personnel, passant de 529.422 € en 2002 à 491.517 € en 2003.

COMPTES DE RESULTAT DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SENATEURS - 2003			
CHARGES		PRODUITS	
1- Charges techniques		1- Produits techniques	
PRESTATIONS 656	22 334 964,25	COTISATIONS	
		Cotisations patronales 756	5 012 681,61
		Cotisations salariales normales 756	1 691 614,74
		Cotisations salariales supplémentaires 756	1 086 301,42
		Accessoires de pension versés par le Budget du Sénat 756	1 544 233,74
Total charges techniques	22 334 964,25	Total produits techniques	9 334 831,51
		<i>Résultat technique (déficit)</i>	13 000 132,74
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs 617	3 880,74	Jetons de présence 753	9 014,49
Redevance annuelle de gestion 658	408 331,27		
Total charges courantes	412 212,01	Total produits courants	9 014,49
		<i>Résultat courant d'exploitation (déficit)</i>	403 197,52
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts 661	25 585,50	Revenus des fonds investis 762 - 764	12 209 383,40
Charges nettes sur cession des valeurs mobilières de placement 667		Revenus des fonds prêtés 762	354 656,43
		Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement 767	948 253,64
Total charges financières	25 585,50	Total produits financiers	13 512 293,47
<i>Résultat financier (excédent)</i>	13 486 707,97		
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Charges sur opérations en capital 675	47 764 686,78	Produits sur opérations en capital 775	55 085 698,86
Total charges exceptionnelles	47 764 686,78	Total produits exceptionnels	55 085 698,86
<i>Résultat exceptionnel (excédent)</i>	7 321 012,08		
TOTAL DES CHARGES	70 537 448,54	TOTAL DES PRODUITS	77 941 838,33
Résultat général (excédent)	7 404 389,79		

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SENATEURS au 31 décembre 2003

<i>ACTIF</i>					<i>PASSIF</i>		
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut au 31/12/2003</i>	<i>Provisions</i>	<i>net au 31/12/2003</i>	<i>net au 31/12/2002</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2003</i>	<i>31/12/2002</i>
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations financières 27	452 020 631,00	-	452 020 631,00	414 194 399,86	Dotation et réserves 11	469 704 071,34	451 537 331,19
					Résultat net de l'exercice 12	7 404 389,79	18 418 507,40
Total des immobilisations	452 020 631,00		452 020 631,00	414 194 399,86	Total des fonds propres	477 108 461,13	469 955 838,59
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs débiteurs 40	610,00		610,00	1 392,52	Fournisseurs 40	158 310,40	4 003 614,33
Créances et comptes rattachés 41 42	199 920,99		199 920,99	140 463,66	Dettes et comptes rattachés 41 42	38 010,00	-
Débiteurs divers 46	4 221 568,35		4 221 568,35	679 781,71	Créditeurs divers 46	5 703,35	-
Valeurs mobilières de placement 50	24 346 688,16		24 346 688,16	55 825 829,91	Compte d'attente 47	7 398,02	9 367,14
Établissements bancaires et assimilés 51	86 966,82		86 966,82	8 334 335,89	Établissements bancaires et assimilés 51	3 591 349,20	5 225 561,90
Caisse 53	32 846,78		32 846,78	6 336,78	Virements internes 58	-	-
Virements internes 58	-		-	11 841,63	Total du passif circulant	3 800 770,97	5 225 561,90
Total de l'actif circulant	28 888 601,10		28 888 601,10	64 999 982,10	TOTAL du PASSIF	480 909 232,10	479 194 381,96
TOTAL de l'ACTIF			480 909 232,10	479 194 381,96			

COMPTES DE RESULTAT DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SENAT - 2003			
CHARGES		PRODUITS	
1- Charges techniques		1- Produits techniques	
PRESTATIONS	656	21 235 766,93	
			COTISATIONS
			Cotisations patronales 756 11 077 296,86
			Cotisations salariales normales 756 3 481 136,49
			Cotisations salariales supplémentaires 756 187 270,84
			Accessoires de pensions remboursés par le Budget du Sénat 756 1 811 952,83
Total charges techniques		21 235 766,93	Total produits techniques 16 557 657,02
			<i>Résultat technique (déficit)</i> 4 678 109,91
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	617	2 822,42	Jetons de présence 753 5 639,09
Redevance annuelle de gestion	658	430 562,73	
Total charges courantes		433 385,15	Total produits courants 5 639,09
			<i>Résultat courant d'exploitation (déficit)</i> 427 746,06
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661	41 599,61	Revenus des fonds investis 762 12 626 113,80
			Revenus des fonds prêtés 762 1 762 832,48
			Indemnité compensatoire sur intérêts 762 103 420,07
			Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement 767 939 424,03
Total charges financières		41 599,61	Total produits financiers 15 431 790,38
			<i>Résultat financier (excédent)</i> 15 390 190,77
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Charges sur opérations en capital	675	44 806 913,55	Produits sur opérations en capital 775 50 768 635,16
Total charges exceptionnelles		44 806 913,55	Total produits exceptionnels 50 768 635,16
			<i>Résultat exceptionnel (excédent)</i> 5 961 721,61
TOTAL DES CHARGES		66 517 665,24	TOTAL DES PRODUITS 82 763 721,65
Résultat général (excédent)		16 246 056,41	

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SENAT au 31 décembre 2003

<i>ACTIF</i>					<i>PASSIF</i>		
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut au 31/12/2003</i>	<i>Provisions</i>	<i>net au 31/12/2003</i>	<i>net au 31/12/2002</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2003</i>	<i>31/12/2002</i>
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations financières 27	495 887 469,99	-	495 887 469,99	456 280 287,43	Dotation et réserves 10 11	511 210 509,02	486 339 619,08
					Résultat net de l'exercice 12	16 246 056,41	24 758 852,54
Total des immobilisations	495 887 469,99		495 887 469,99	456 280 287,43	Total des fonds propres	527 456 565,43	511 098 471,62
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs débiteurs 40	610		610	4 830,00	Fournisseurs 40	144 197,58	3 752 448,16
Créances et comptes rattachés 41 42	151 084,14		151 084,14	456,36	Dettes et comptes rattachés 41 42	7 720,00	507,91
Débiteurs divers 46	2 108 335,89		2 108 335,89	1 116 014,16	Créditeurs divers 46	9 623,57	51 090,09
Valeurs mobilières de placement 50	31 462 431,44		31 462 431,44	52 128 852,20	Compte d'attente 47		
Établissements bancaires et assimilés 51	134 496,52		134 496,52	8 591 844,42	Établissements bancaires et assimilés 51	665,93	3 575,34
Caisse 53	7 133,64		7 133,64	413,64	Virements internes 58		
Virements internes 58	-		-	-			
Total de l'actif circulant	33 864 091,63		33 864 091,63	61 842 410,78	Total du passif circulant	2 294 996,19	3 216 605,09
TOTAL de l'ACTIF			529 751 561,62	518 122 698,21	TOTAL du PASSIF	529 751 561,62	518 122 698,21

**Compte de résultat de la
Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)
Exercice 2003**

CHARGES	Solde 2003	PRODUITS	Solde 2003
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	4 102 620,44	Cotisations patronales d'équilibre	1 390 817,73
Capital décès	254 865,60	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	45 530,16
Autres prestations décès versées	21 238,80	Contribution sociale généralisée	3 222 449,67
Actions individualisées de prévention	6,28	Contribution solidarité prélevée sur IRFM	64 066,20
Total Prestations sociales	656 4 378 731,12	Total cotisations sociales et CSG	756 4 722 863,76
Charges de gestion courante	655 341 327,33		
Charges de gestion technique	657 2 664,75		
Total charges d'exploitation	4 722 723,20	Total produits courants	4 722 863,76
Résultat courant d'exploitation (excédent)	140,56	Résultat d'exploitation (déficit)	-
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 140,56		
Total charges financières	140,56	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	140,56
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	4 722 863,76	TOTAL DES PRODUITS	4 722 863,76

**Compte de résultat de la
Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)
Exercice 2003**

CHARGES	Solde 2003	PRODUITS	Solde 2003
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail	1 498 574	Cotisations patronales	1 424 912
Capitaux décès complémentaires	254 866	Cotisations et contributions sociales salariales	147 848
Allocations funéraires	460 465	Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	99 482
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)	235 369		
Actions collectives de prévention	26		
Total Prestations sociales	656 2 449 300	Total cotisations sociales	756 1 672 242
Redevance pour concession de logiciels	651 36 189	Prestations indues à récupérer	758 -
Achats de matériel	605 172		
Services bancaires et assimilés	627 1 717		
Autres charges de gestion courante	655 114 935		
Total des charges de gestion courante	116 824		
Total charges d'exploitation	2 602 313	Total produits courants	1 672 242
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	930 071
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 6 818	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767 70 887
Total charges financières	6 818	Total produits financiers	70 887
Résultat financier (excédent)	64 070	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
		Produits exceptionnels	774
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	2 609 131	TOTAL DES PRODUITS	1 743 130
		Résultat général (déficit)	866 001

Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs - Exercice 2003

ACTIF				PASSIF			
	Compte	Net au 31/12/2003	Net au 31/12/2002		Compte	31/12/2003	31/12/2002
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES			
Immobilisations financières	27			Reports à nouveau	11	3 083 893	3 083 893
				Résultat	12	- 866 001	1 005 657
Total de l'actif immobilisé		-		Total des fonds propres		2 217 891	4 089 550
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES			
Créances et comptes rattachés	41	1 302 161	934 043	Fournisseurs	40	203 297	449 500
Débiteurs divers	46	47	1 479	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41		
Valeurs mobilières de placement	50	1 718 901	3 767 537	Créiteurs divers	44-46-452		- 1 049
Etablissements bancaires et assimilés	51	- 49 119	- 164 114	Charges à payer	456/468	549 861	-
Caisse	53	- 941	- 944				
Total de l'actif circulant		2 971 050	4 538 002	Total des dettes		753 158	448 452
Total actif		2 971 050	4 538 002	Total passif		2 971 050	4 538 002

**Compte de résultat de la
Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)
Exercice 2003**

CHARGES	Solde	PRODUITS	Solde
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique Maladie - Maternité - Accidents du travail	5 048 436,66	Produits de gestion technique Cotisations patronales d'équilibre	961 555,18
Capital décès	259 601,01	Contributions des assurés pensionnés dont le domicile fiscal est situé hors de France	642,84
Actions individualisées de prévention	12,56	et des pensionnés exonérés du paiement de la CSG	
		Contribution sociale généralisée	5 352 447,18
Total Prestations sociales	656 5 308 050,23	Total cotisations sociales et CSG	756 6 314 645,20
Charges de gestion courante	655 1 000 601,32		
Charges de gestion technique	657 7 930,89		
Total charges d'exploitation	6 316 582,44	Total produits courants	6 314 645,20
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	1 937,24
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 418,35		
Total charges financières	418,35	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	418,35
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678 -	Produits exceptionnels	774 2 355,59
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	2 355,59
Résultat exceptionnel (excédent)	2 355,59	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	6 317 000,79	TOTAL DES PRODUITS	6 317 000,79

**Compte de résultat de la
Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)
Exercice 2003**

CHARGES	Solde	PRODUITS	Solde
1 - Charges d'exploitation		1- Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique		Produits de gestion technique	
Prestations Maladie - Maternité - Accidents du travail	2 928 268	Cotisations patronales	2 452 275
Capitaux décès complémentaires	-	Cotisations et contributions sociales salariales	453 048
Allocations funéraires	253 804	Contribution des inactifs sur les revenus de remplacement	153 043
Action sanitaire et sociale (actions individualisées)	284 662		
Actions collectives de prévention	105		
Total Prestations sociales	656 3 466 839	Total cotisations sociales	756 3 058 366
Redevance pour concession de logiciels	651 107 303		
Total des charges de gestion courante	655 417 721		
Total charges d'exploitation	3 991 864	Total produits courants	3 058 366
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	933 498
2 - Charges financières		2 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 7 503	Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767 91 165
Total charges financières	7 503	Total produits financiers	91 165
Résultat financier (excédent)	83 662	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 Produits exceptionnels	
		Produits exceptionnels	778 458
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	458
Résultat exceptionnel (excédent)	458	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	3 999 367	TOTAL DES PRODUITS	3 149 989
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	849 378

Bilan de la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel - Exercice 2003

ACTIF

PASSIF

	Compte	Net au 31/12/2003	Net au 31/12/2002		Compte	31/12/2003	31/12/2002
ACTIF IMMOBILISE				DOTATION et RESERVES			
Immobilisations financières	27			Reports à nouveau	11	3 725 974	3 725 974
Total de l'actif immobilisé		-		Résultat	12	- 849 378	209 466
				Total des fonds propres		2 876 596	3 935 439
ACTIF CIRCULANT				DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs	40			Fournisseurs	40	347 120	1 306 659
Créances et comptes rattachés	41	2 070 541	1 701 412	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41		
Débiteurs divers	46	5 371	2 110	Créiteurs divers	46		1 056
Valeurs mobilières de placement	50	1 976 549	3 331 398	Charges à payer	456/468	707 457	
Etablissements bancaires et assimilés	51	- 121 287	208 234	Etablissements bancaires et assimilés	51		-
Total de l'actif circulant		3 931 173	5 243 154	Total des dettes		1 054 577	1 307 715
Total actif		3 931 173	5 243 154	Total passif		3 931 173	5 243 154

CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

La loi n° 79-563 du 6 juillet 1979 relative à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes dispose que le versement de celle-ci est effectué, suivant le choix de chacun d'entre eux, soit par l'Assemblée Nationale soit par le Sénat.

L'article 4 de cette loi précise ainsi les modalités d'ouverture et de gestion des crédits correspondants :

« les crédits nécessaires au versement de ces indemnités sont ouverts au budget de l'Etat. Ils sont fixés dans les conditions prévues par l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, relative au fonctionnement des assemblées parlementaires. Leur gestion et leur contrôle sont assurés par les assemblées parlementaires à concurrence des sommes versées par chacune d'elles ».

En conséquence, la Commission commune instituée par l'article 7 de l'ordonnance précitée avait, le 9 juillet 2002, arrêté à 8.675.120 € les crédits nécessaires au versement de ces indemnités et accessoires.

Ces crédits, inscrits à compter de cet exercice au chapitre 37-92 du budget des charges communes du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie⁽¹⁾ (cf. décret de répartition n° 2002-1582 du 30 décembre 2002), se sont donc finalement établis à 8.675.120 €.

Par accord entre les deux assemblées, au vu des options des Parlementaires, ce crédit a été ainsi réparti :

➤ Assemblée Nationale	7.063.220 €
➤ Sénat	1.611.900 €

Au 31 décembre 2003, le Sénat versait des indemnités à 16 Députés européens, pour une dépense totale, au cours de l'exercice, de 1.585.370,53 €. Par rapport à l'exercice précédent, cette dépense a augmenté de 0,88 %, pour un même nombre de parlementaires.

Ces indemnités comprennent une indemnité de base, une indemnité de résidence, une indemnité de fonction et, le cas échéant, des indemnités à caractère familial de même montant que celles des parlementaires français ainsi que le prévoit l'article 1^{er} de la loi du 6 juillet 1979 précitée.

Pour l'exercice 2003, les dépenses relatives au titre de ces indemnités se sont élevées à 1.300.412,29 €.

A ce montant, se sont ajoutées les dépenses destinées à acquitter les charges sociales qui ont atteint, pour cet exercice, 284.958,24 €.

Celles-ci comprennent la contribution de l'employeur, versée, d'une part, au régime de sécurité sociale d'affiliation - en l'occurrence la Caisse autonome de Sécurité sociale des Sénateurs - dont le montant est identique à celui versé pour un sénateur et, d'autre part, pour l'affiliation à l'assurance vieillesse du régime général et au régime complémentaire de retraite des agents non titulaires des collectivités publiques, laquelle entraîne le paiement de cotisations, respectivement, auprès de l'URSSAF et de l'IRCANTEC.

⁽¹⁾ jusqu'en 2002, ils figuraient au chapitre 37-93 du budget du Ministère des Affaires étrangères.

La dépense globale exposée par le Sénat a atteint 1.585.370,53 € pour un crédit de 1.611.900 €. Le solde de ces opérations est donc légèrement excédentaire pour l'exercice 2003. S'élevant à 26.529,47 €, il sera reversé au Trésor Public lorsque les comptes dudit exercice seront définitivement arrêtés.

Le tableau suivant retrace la consommation des crédits relatifs aux représentants au Parlement européen.

(en euros)

<i>COMPTES</i>	<i>Budget 2003</i>	<i>Exécuté 2003</i>	<i>Solde 2003</i>
<u>Compte 641 :</u>			
Indemnités	1.325.340,00	1.300.412,29	+ 24.927,71
dont indemnités parlementaires (de base, de résidence et de fonction)	1.303.640,00	1.286.822,40	+ 16.817,60
Indemnités à caractère familial	21.700,00	13.589,89	+ 8.110,11
<u>Compte 645 :</u>			
Charges sociales totales	286.560,00	284.958,24	+ 1.601,76
Sécurité sociale	116.208,00	115.539,84	+ 668,16
Assurance vieillesse de base (CNAVTS)	57.104,00	58.939,68	- 1.835,68
Régime de retraite complémentaire (IRCANTEC)	113.248,00	110.478,72	+ 2.769,28
TOTAL	1.611.900,00	1.585.370,53	+ 26.529,47

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa réunion du mardi 7 décembre 2004, la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes a procédé à l'audition de MM. René GARREC, Gérard MIQUEL et Jean FAURE, Questeurs.

Au cours de sa réunion du mercredi 15 décembre 2004, après avoir entendu le rapport de M. Marc MASSION, Secrétaire-Rapporteur, elle a, sur proposition de M. Paul GIROD, Président, reconnu réguliers et sincères les comptes présentés par MM. les Questeurs et autorisé ceux-ci à arrêter les comptes de l'exercice, affecter les résultats et donner quitus de leur gestion au Trésorier et aux Directeurs en charge.

En conséquence, elle a adopté deux résolutions portant l'une règlement définitif des comptes du Sénat et des comptabilités annexes et l'autre règlement définitif des comptes des représentants au Parlement européen pour le même exercice.

Elle a également adopté une résolution reconnaissant comme réguliers et sincères les comptes de la société de programme « Public Sénat », contrôlés et rendus publics dans les conditions légales et réglementaires qui s'imposent à cette société et elle a aussi autorisé l'arrêté définitif de la subvention versée à celle-ci pour l'exercice 2003.

*

* *

A l'issue de ses travaux, la Commission a transmis son rapport aux Questeurs du Sénat, le 15 décembre 2004.

Le Collège des Questeurs en a pris acte, lors de sa réunion du 21 décembre 2004. Après avoir procédé aux opérations financières liées à la clôture de l'exercice, il a également adopté les arrêtés définitifs des comptes et a donné quitus de leur gestion au Trésorier et aux Directeurs en charge.